MyShareNewsEducation

Le 30 septembre 2026 Édition n° 6 · Octobre 2026

« Nouveau : notre site est en ligne »

Une épargne *investie sans attendre*

Chère associée, cher associé,

Depuis le début de l'année, notre collecte a été inventée sans délai et a continué, jour après jour, à la battre. À France chez qui publications en France et en zone euro, pour un montant total d'environ 23 M€. La dernière, réalisée début juillet près de 5 millions d'euros, a été entièrement souscrit à l'enseignement supérieur. Un autre actif de formation est prévue pour le 4ème trimestre.

Le contexte, lui, demeure exigeant. La hausse des taux décidée par la Banque Centrale Européenne en juin pour sa lutte contre l'inflation a des conséquences, comme la hausse du financement des entreprises pour ses besoins de long terme, que nous jugeons moins directement exposés aux cycles économiques que d'autres secteurs.

Etienne VUCER
Président, MyShareCompany

NOUVEAU

Notre nouveau site *est en ligne*

Entièrement repensé, il vous permet de suivre MyShareEducation de plus près et de découvrir vos immeubles. Votre espace client vous est accessible à la boutons « Mon espace ».

Un nouveau design
Une navigation plus simple, une ergonomie pensée pour vous.

Un simulateur
Estimez vos remboursement en quelques clics.

Une carte interactive
Retrouvez l'ensemble de votre SCPI sur la carte patrimoine.

Je découvre le nouveau site →

Ce qu'il faut *retenir*

3,03 € par part - distribution du 3ème trimestre 2026, soit 9,09 € versés depuis le 1er janvier.

100,00 % Taux d'occupation financier noyen au 30/09/2026 sur les 2 premiers trimestres.

1 acquisition réalisée depuis le début de l'année, au 3 rue Lafayette, à Montpellier.

202,00 € Prix de souscription au 30/09/2026[1].

Source : Société de Gestion. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le capital investi n'est pas garanti.
(1) Prix de la part payé dès mois où la nuit, notamment en fonction de la valorisation des immobilier acquis. + prest suivez-en les prix acheter, à l'ouvrez votre à la baisse.

Vos revenus *du trimestre*

3,03 €

Votre dividende par part versés au titre du 3ème trimestre 2026.

3T 2026	2T 2026	1T 2026	
3,03 €	**3,03 €**	**3,03 €**	3 versé
Taux plein[2]	Taux plein	dont 0,25 € rattrapé	au premier 2027

Détail du 3ème trimestre 2026, par part

Revenu brut et prélevé forfaitaire	Intérêt étranger sur les	Droit produits financiers	Prélèvements sociaux et prélèvement
3,03 €	**0,12 €**	**0,00 €**	**0,00 €**

Concrètement, pour votre part en pleine jouissance, vous avez perçu **3,03 €** au 3ème trimestre 2026, soit **9,09 €** depuis le 1er janvier.
Performance Globale Annuelle 2025[3] : 7,00 % – Taux de Distribution 2025[4] : 6,00 %.
Objectif de distribution (non garanti) par 2026 : 12,12 € par part.
(1) Revenus versés après prélèvements sociaux sur l'année de source étrangère et prélèvement sur produits financiers.
(2) Montant versé après prélèvements sociaux sur l'année de source étrangère et prélèvement sur produits financiers.

Je consulte mon bordereau de revenus →

Les performances passées ne garantent pas celles de performance futures. L'investissement en SCPI comporte un risque de perte en capital et de liquidité. Le capital investi n'est pas garanti. Durée de placement recommandée : 10 ans.
Les définitions figurent ci-dessous.

[1] Les taxes des immeubles situés à l'étranger de nouveaux à la hausse et payés par votre SCPI et déclarées des revenus de source étrangère. Ces taxes sont déductibles de vos revenus imposables et donnent droit à un crédit d'impôt applicable à vos autres revenus imposables en France.
[2] Revenus financiers provenant de la trésorerie de la réserve placée en compte à terme ou des comptes courants des SCPI, déduction faite des prélèvements sociaux et du prélèvement forfaitaire. Ces revenus sont soumis à un prélèvement forfaitaire de 12,80 %, auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,20 %.
[3] Performance Globale Annuelle (PGA) : la somme du Taux de Distribution du Trimestre et de la Variation du Prix de la Part sur l'année, rapportée au prix de la part au début de l'année.
[4] Taux de Distribution : correspond, pour le trimestre, au dividende brut versé par part divisé par le prix de la part. Il n'inclut ni les acomptes mobiliers ni quotient et plus-value distribuée) divisé par le prix de la part au début de l'année.

La santé *de votre SCPI*

Les indicateurs clés de votre SCPI au 30/09/2026.

Prix de souscription	202,00 €
Capitalisation	66,16 M€
Collecte brute depuis le 1er janvier 2026	15,52 M€
Nombre d'associés	1 160
Taux d'Occupation Financier[1]	100,00 %
Immeubles / locataires	15 / 17
Durée moyenne résiduelle des baux	6,42 ans
Parts en suspens	0

Source : Société de Gestion, au 30/09/2026.
(1) Taux d'Occupation Financier (TOF) : rapport entre les loyers et indemnités d'occupation facturés, ainsi que des indemnités reçues en cas de sinistre, et l'ensemble des loyers que percevrait la SCPI si l'intégralité de son patrimoine était louée. Il mesure la performance locative de l'actif.

Nos points d'appui
Un patrimoine intégralement neuf, avec des baux de longue durée conclus avec des opérateurs reconnus du secteur de l'enseignement.

Une collecte rapidement investie : 5 acquisitions réalisées en quatre à 7 premier 2026, dont une première acquisition en Irlande.

Ce que nous surveillons
La solidité financière de nos locataires. Avant chaque acquisition, nous analysons la situation économique et financière des locataires. Nous assurons ensuite un suivi rigoureux de recouvrement des loyers.

La capacité des immobiles à être utilisés. Nous privilégions les actifs polyvalents, susceptibles d'accueillir différents types d'utilisateurs sans nécessiter de travaux lourds. Nous anticipons les investissements à prévoir pour maintenir et relouer en cas de départ de locataire.

Où va *votre épargne*

« Nous sélectionnons des immeubles d'enseignement présentant un potentiel de réversibilité en cas de départ de locataire. Leur valeur repose à nouveau sur notre expérience, au marché, sur leur rendement, et on critère déterminant dans nos décisions d'investissement. »

Lydie HOARAU, Gérant financier

Pourquoi *l'éducation ?*

La demande en formation reste soutenue, même en période de ralentissement économique. En France, l'enseignement supérieur compte 2,65 millions d'étudiants en 2025-2026 (source : Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche), en hausse régulière sur la dernière décennie.

Fonds de partage : en tant qu'associée de MyShareEducation, vous contribuez indirectement à l'détention de vouloirs à l'éducation française par MyShareCompany ou par ses propres mouvements, notamment au projet de l'association Orchestre à l'École. En savoir plus →

Acquis en juillet 2026 – Établissement d'enseignement supérieur

Pourquoi cet immeuble ? Actif neuf intégrant une forte composante ESG, situé à un emplacement stratégique à proximité de Montpellier, 2ème ville étudiant de France.

Prix AEM[1]	**7,22 M€**
Localisation	**De Vinci Higher Education**
Bail ferme	**7 ans**

Voir la fiche de l'actif →

Signature de la promesse - juillet 2026

Pourquoi cet investissée ? Actif neuf intégrant une forte composante ESG, local à un locataires en croissance.

Prix AEM[1]	**5,9 M€**
Localisation	**Action Formation**
Bail ferme	**4,5 ans**

[1] Actifs non-audit (AEM) : hors frais d'acquisition inclus.

Votre patrimoine aujourd'hui : 15 immeubles, 17 locataires
Par la valeur vénale au 30/09/2026.

- Établissement d'enseignement supérieur : 84,3 %
- Autre école et centre de formation : 8,7 %
- Alternatif : 6,5 %
- Crèche : 6,7 %
- Commerce alternatifs : 6,5 %

- Régions : 84,2 %
- Zone Euro : 15,8 %
- Région parisienne : 3,4 %

Voir tout le patrimoine →

Et ensuite ? Nous avons signé une promesse d'acquisition portant sur un centre de formation situé près de Dieppe, local en totalité à un opérateur spécialisé dans la formation aux métiers du tourisme. La transaction est l'un des principaux besoins nucléaires français et la relance de la filière y rend la demande de formation notable et durable. La réitération de l'acte est prévue en novembre 2026.

Vos questions, *nos réponses*

Puis-je souscrire à crédit ?
Oui, et le simulateur de notre site vous permet de calculer votre mensualité et votre taux d'endettement. Les intérêts d'emprunt sont déductibles de vos revenus fonciers. Mais si les revenus distribués diminuent, les échéances de votre crédit restent dues. Vous pouvez les assumer sur vos autres ressources. Le capital investi n'est pas garanti et l'endettement augmente le risque.

Pourquoi une ligne « impôt étranger » apparaît-elle sur mes revenus ?
Votre SCPI détient des immeubles hors de France. Les loyers de ces immeubles supportent un impôt dans le pays où ils sont situés. Cet impôt est déductible de votre revenu soumis. C'est pourquoi une ligne distincte apparaît sur votre déclaré. Cet impôt n'est ni restitué en France, ni payé en double. Il est déductible de vos revenus fonciers.

Toutes les questions fréquentes →

Nous restons en contact *toute l'année*

Chaque trimestre, vous êtes informé du versement de vos revenus. Deux fois par an, MyShareNews fait le point sur votre SCPI, et le bulletin périodique complète ces rendez-vous.

Fin janvier 2027	Bulletin	Publication du bulletin périodique d'information
Fin janvier 2027	Revenus	Distribution des revenus au titre du 4ème trimestre 2026.
Avril 2027	Fiscalité	Envoi du relevé d'informations fiscales pour les associés imposés sur les revenus (IFU)
Fin avril 2027	Assemblée	Votre prochaine lettre MyShareNews
Mai ou juin 2027	Vie sociale	Convocation et tenue de l'Assemblée Générale

À tout moment : vos bordereaux de revenus, relevés fiscaux et documents de la SCPI sont disponibles dans votre espace client.

Cette lettre vient compléter le bulletin périodique d'information publié en juillet 2026. Vous le retrouvez dans la rubrique Documentation de votre espace client.

Fiche d'identité de la SCPI

Classification	SCPI à capital variable
Date de création	27 septembre 2023
N° visa AMF SCPI	n° 23-09
Date de délivrance	10 octobre 2023
Durée cumulable de conservation des parts de SCPI	10 ans
Durée de vie de la SCPI	99 années
Capital maximum statutaire	150 000 000 €
Date de jouissance	1er jour du 4ème mois
Fréquence de distribution	trimestrielle
Société de gestion	MyShareCompanyCGP 01900018 du 09/10/2019
Dépositaire	Société Générale Securities Services
Évaluateur immobilier	Cushman & Wakefield
Commissaire aux comptes titulaire	Implid Audit (anciennement AGM Audit Legal)

Avertissements

Cet avis de communication publicitaire ne constituant ni un conseil en investissement ni une recommandation personnalisée. Veuillez vous référer à la note d'information de la SCPI visée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) et à son dernier bulletin périodique d'information avant de souscrire. Ces documents sont à la disposition du public (www.myshareeducation.com) auprès de la société de gestion MyShareCompanyCGP et investisseurs Éducation (Lyon, Grenoble, Nice).

Les parts de SCPI ne sont pas des produits garantis en capital. La durée de vie conseillée de votre part de la SCPI est de 10 ans. Ce montant dépendra de l'évolution de la valeur de votre part et de la durée de placement ainsi que du niveau de la demande.

Les parts de SCPI ne sont pas garanties, leur investissement comporte un risque de perte de capital. La SCPI ne la société de gestion ne garantissent la revente des parts. La valeur n'est possible que dans le cas de fonctionnement d'un échange.

En cas d'acquisition des parts de SCPI à crédit, la souscription ne doit pas tenir compte exclusivement de la capacité de remboursement de la SCPI. Compte tenu de l'aléa d'acquisition, un remboursement du prêt contracté, la SCPI ne la société de gestion ne garantissent la revente des parts. La valeur n'est possible que dans le cas de fonctionnement d'un échange. Le marché secondaire des parts de SCPI est peu développé. Aucune garantie ne peut donc être donnée sur la possibilité d'une cession de parts de SCPI à court terme. Les conditions de cession sont définies dans la note d'information de la SCPI visée par l'AMF. Les parts de SCPI ne sont pas garanties, leur investissement comporte un risque de perte de capital. La SCPI ne la société de gestion ne garantissent la revente des parts. La valeur n'est possible que dans le cas de fonctionnement d'un échange. Le marché secondaire des parts de SCPI est peu développé. Aucune garantie ne peut donc être donnée sur la possibilité d'une cession de parts de SCPI à court terme. Les conditions de cession sont définies dans la note d'information de la SCPI visée par l'AMF.

Les informations relatives aux performances ne constituent pas un engagement de la société de gestion. La durée de placement recommandée est de 10 ans. Le montant disponible de distribution de la SCPI dépendra de l'évolution de la valeur de placement ainsi que du niveau de la demande.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la SCPI peut recourir à l'endettement pour financer ses investissements. Néanmoins, le montant total de la dette souscrite par la SCPI ne pourra jamais porter compétitif avec les capacités de remboursement de la SCPI. L'Assemblée Générale des associés de la SCPI peut décider de limiter le montant de l'endettement de la SCPI. Le recours à l'endettement par la SCPI augmente les risques de la SCPI. Il est susceptible d'accroître la volatilité de la valeur de la part de la SCPI et de diminuer la performance globale de la SCPI en cas de baisse de la valeur de ses actifs immobiliers.

Cette opération présente un caractère risqué. Il n'est pas garanti que les associés liens de la liquidation de la société vitant spécialement au remboursement intégral préalable des emprunts contractés par la SCPI. Les parts de SCPI ne sont pas garanties, leur investissement comporte un risque de perte de capital. La SCPI ne la société de gestion ne garantissent la revente des parts. La valeur n'est possible que dans le cas de fonctionnement d'un échange. Le marché secondaire des parts de SCPI est peu développé. Aucune garantie ne peut donc être donnée sur la possibilité d'une cession de parts de SCPI à court terme. Les conditions de cession sont définies dans la note d'information de la SCPI visée par l'AMF.

Service Clients
10 allée Hildegarde - BP42000 - 37000 Dijon Cedex
Tél. : 03 80 30 97 97
Email : myshareeducation@myshareeducation.com

MY SHARE COMPANY
Société de Gestion de Portefeuille - 10 avenue de Malakoff - 75116 Paris - S.A.S. au capital de 340 200 €
RCS Paris n° 901 501 230 - Agrément AMF n° GP-19000034 du 09 octobre 2019 - TVA intra-communautaire FR27901501230
www.myshareeducation.com

Document à caractère promotionnel